



AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

FETE DES JARDINS NATURELS SENSIBLES DU 15 AVRIL 2023

Type de Procédure : Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public de Montauger en vue d'une exploitation économique.

Objet : Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire au sein du Domaine de Montauger à Lisses (91). Les emplacements sont réservés à la vente de produits artisanaux, ainsi que des stands de restaurations rapides, pour la fête des jardins naturels sensibles qui aura lieu le 15 avril 2023.

Présentation du Domaine de Montauger

Le Domaine départemental de Montauger est un site patrimonial et paysager unique en son genre. Aux portes de la vaste entité naturelle des Marais de la basse vallée de l'Essonne, le Domaine départemental de Montauger forme un remarquable ensemble écologique, paysager et historique.

Acquis en 2002 par le Département dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), il est protégé à ce titre pour concilier la conservation de ses composantes naturelles avec l'accueil du public.

Situé sur le territoire des communes de Lisses et de Villabé, ce lieu couvre 20 hectares en fond de vallée et sur le coteau de l'Essonne.

Les corps de bâtiments, édifiés principalement au XVIIIème, puis remaniés au XIXème et au début du XXème siècle, comprennent une demeure historique associée à différents communs (grange, fruitier, maisonnettes) agencés autour d'une cour.

L'accès gratuit au site pour ses visiteurs, sa facilité d'accès avec une gare RER à 500 mètres, ses paysages variés, son ouverture du mercredi au dimanche hors jours fériés et sa programmation de qualité et accessible à tous, tendent à en faire un véritable espace de préservation écologique et de sensibilisation des populations.

Un règlement intérieur (arrêté du Président du Conseil départemental n° 2018-ARR-DENV-0091 du 26.01.2018) précise les conditions d'accès et d'usage du domaine.

Contexte :

Le Département de l'Essonne organise chaque année la Fête des Jardins naturels sensibles, afin d'animer le site, et souhaite favoriser la venue d'artisans locaux : cet événement est programmé le 15 avril 2023, au sein du Domaine de Montauger, côte de Montauger à Lisses (91).

Le Département de l'Essonne proposera à cette occasion :

5 stands dont les dimensions sont de 3 mètres sur 3 mètres, soit 9 m².

Ces stands seront dédiés à de l'activité commerciale (3 stands pour la vente de produits artisanaux, 2 stands pour la vente de restauration rapide).

Les stands seront placés sous des barnums.

Electricité fournie

Cadre juridique :

L'Article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation du domaine public « une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

L'autorisation d'occupation du domaine public départemental se formalisera par la notification d'une autorisation temporaire (A.O.T.), qui fera l'objet du paiement d'une redevance.

Description de l'emplacement :

Les stands seront installés dans la cour du domaine de Montauger, à Lisses. L'appel à candidature est ouvert aux artisans et commerçants pouvant justifier de l'exercice d'une activité, et proposer à la vente des articles ou produits en rapport avec l'esprit artisanal.

Ils sont vides de tout matériel d'exploitation.

La redevance due sera calculée sur les bases suivantes :

- Une part fixe en application de la délibération de la commission permanente du 15 décembre 2021, à savoir 0,40€ par m² et par jour, soit 3,60 euros/jour pour un stand de 9m².
- Une part variable, égale à 3% du CA HT généré par l'occupation (au vu d'un décompte de caisse quotidien transmis dans les 48 h) ; à défaut de transmission du décompte dans les 48 heures, 54 euros/jour, soit 15 fois la part fixe.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

-Pertinence et originalité des produits locaux 40%

-Caractère local de l'activité (moyens de production, moyens de distribution, vente directe, commercialisation en circuit court ou nombre d'intermédiaire) 40%

-Présentation et aspect du stand (décoration du stand, mise en valeur des produits) 20%

Dossier de candidature :

Les dossiers de candidature devront être le plus étayés possibles (photos, descriptif de l'activité), afin de permettre une bonne évaluation de l'activité proposée et des produits mis à la vente.

La participation à cet événement implique l'acceptation du règlement intérieur et de toutes autres dispositions qui pourraient être imposées pour la sécurité du public ou des lieux.

L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant qui contreviendrait au règlement.

La demande d'occupation et le dossier de candidature sont à retourner à l'adresse suivante :

patrimoine@cd-essonne.fr

Dépôt des candidatures jusqu'au 31 Mars 2023 12h00.

A la clôture de consultation, les candidats se verront notifier les suites données à leur candidature.